

COMPTE RENDU

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

**N° 01.2018.01 – OBJET : Domaines de compétences par thème – Environnement – Autres – Programme d'actions en forêt communale pour 2018.**

Madame Pierrette LAUMOND, conseillère municipale déléguée, présente les recettes envisagées pour 2018 : 31 500 € liés aux ventes de bois (environ 900 m<sup>3</sup> en parcelle 1, 21 et 23) auquel s'ajoutent la location des droits de chasse et les concessions.

Les travaux proposés par l'O.N.F. pour 2018 représentent :

\* 4 576.00 €HT d'investissement :

- dégagement manuel des régénérations naturelles sur 4.50 ha en parcelle 6r, 7r et 8u et sur 0,80 ha en parcelle 14u,
- dégagement manuel de plantation sur 0.50 ha en parcelle 1r,
- fourniture et application de répulsif sur 500 plants en parcelle 1.

\* 5 174.00 €HT de fonctionnement :

- travaux d'entretien d'un kilomètre de route empierrée en parcelle 5,
- entretien de douze renvois d'eau à Spiemont,
- fourniture et pose de table-banc six places en pin, borne de propreté en pin et de signalétique bois d'accueil au public en parcelle 6,
- entretien du parcellaire : débroussaillage manuel sur 2.80 km en parcelles 11 et 12 effectué par les chasseurs,
- entretien du parcellaire : mise en peinture sur 6.70 km en parcelles 20 à 23,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les travaux sylvicoles pour un montant 4 576.00 €. Quant aux travaux d'accueil au public, le Conseil Municipal retient uniquement la proposition d'une table-banc 6 places à installer en haut de Spiemont, le reste des travaux de fonctionnement sont acceptés. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018. Le Maire est chargée de signer les documents nécessaires.

Un conseiller municipal fait part de son questionnement quant au respect de la réglementation par la société de chasse locale au vu de la proximité des chasseurs par rapport aux habitations. Madame le Maire indique que les coordonnées des personnes en charge du respect de la réglementation lui seront communiquées afin qu'il prenne attache directement auprès d'elles pour obtenir des réponses à ses questions.

**N° 01.2018.02 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Modifications statutaires – Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Electricité des Vosges.**

Lors de la séance du 06 décembre 2017, le comité syndical a validé le projet de nouveaux statuts :

- prise en compte de la nouvelle dénomination « Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges »,
- adresse du siège social,
- amélioration du fonctionnement du Syndicat et rapprochement avec les communes : Comité Syndical plus restreint et création de comités locaux afin d'établir ou rétablir un lien direct entre le Syndicat et toutes les collectivités adhérentes,
- élargissement des compétences optionnelles tant dans le domaine de l'éclairage public, qu'aux infrastructures de charge des véhicules électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (dont la nouvelle dénomination sera le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges), tels que présentés.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 16 FEVRIER 2018

**N° 01.2018.03 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demande de retrait du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la demande de retrait de la commune de CRAINVILLIERS du S.D.A.N.C.

**N° 01.2018.04 – OBJET : Institutions et vie politique – Intercommunalité – Adhésion-retrait – Demandes d'adhésions au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour les demandes d'adhésions des communes de FREBECOURT (canton de NEUFCHATEAU) et de PUZIEUX (canton de MIRECOURT) et du Syndicat scolaire du secteur de LE THOLY au sein du S.M.I.C.

**Point sur les travaux divers.**

Pour information, la dernière échéance du prêt souscrit pour la réhabilitation de la salle des fêtes vient d'être mandatée.

Délégations de M. Jean-Guy DIDIER :

- l'entretien des bords de routes se poursuit : les aqueducs sont débouchés et les fossés vont bientôt être vidés,
- le bois d'eau situé sur le chemin de la Péquaine sera revu lors de l'intervention de la prochaine intervention de l'association REGAIN sur la commune,
- aucune observation n'est parvenue en Mairie concernant le déneigement.

Délégations de Mme Marie-Claire WILLMANN :

- les sept calvaires seront remis en état par l'association REGAIN au printemps,
- des devis vont être demandés pour le changement de la toiture de l'église (Fondation du Patrimoine et visite du technicien des Bâtiments de France),
- dossier accessibilité – AD'AP : récent rendu du diagnostic de VOSGES ARCHITECTURE à rencontrer.

Madame le Maire indique :

- qu'une commission du Conseil Municipal sera prévue prochainement (terrain de Mme MARCHAL à LIEZEY et terrain cédé gracieusement par Madame HELFER). Suite à l'acquisition par la commune du terrain et du bâtiment (parcelle A 413), une réflexion sera à mener quant à la réhabilitation du bâtiment et de sa destination,
- que la Communauté de Communes des Hautes Vosges va proposer une modification de ses statuts pour prendre en charge la compétence numérique pour compléter le plan d'aménagement numérique 2014-2018 du Conseil Départemental des Vosges et le plan « Losange » de la Région Grand Est. En effet, des travaux sont à engager rapidement sur les communes prioritaires de la C.C.H.V. Le Département des Vosges et la Région Grand Est travaillant en complémentarité pour supprimer les zones blanches,
- qu'une prochaine rencontre avec Monsieur DISCOURS de l'A.R.S. sera organisée à sa demande pour visiter les sites de distribution du réseau d'eau et faire le point sur le dossier travaux qui avait été rédigé par le bureau d'étude.

Délégations de M. Pascal DIDIER :

- l'armoire électrique de la station de pompage est changée ainsi que le tableau électrique du château d'eau,
- suite à la dernière intervention d'AQUA MAINTENANCE au château d'eau, la société HYDR'EAU SERVICES a changé la soupape anti béliet datant de quarante ans.

Suite à l'observation d'une conseillère municipale, une mise en sécurité du bord de voie sera faite à hauteur du 42, le Village.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 16 FEVRIER 2018

**Informations diverses.**

Madame le Maire informe des droits de préférence non exercés sur les parcelles : A 1315 « Aux Berleux », A 816 « Le Petit Boulay », A 1105 « Devant les Champs de la Goutte », A 51 « Devant Spiemont » concernée également par le droit de préemption communal.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le branchement d'eau de la future maison de M. Jean-Marie DOISY au Champ des Bans aux conditions habituelles.

Le Tour de la Mirabelle, course cycliste internationale par équipes, passera sur le territoire communal le samedi 21 avril 2018 venant de JUSSARUPT et en direction de LIEZEY.

L'Enduro des Monts de Vologne organisé par le Moto Club de GRANGES-SUR-VOLOGNE aura lieu le dimanche 08 avril 2018. La commune est concernée par la spéciale n° 2.

Le 65<sup>ème</sup> TULPENRALLYE, épreuve de régularité internationale, passera à CHAMPDRAY le vendredi 11 mai 2018 venant de LE THOLY et en direction de GRANGES-AUMONTZEY.

Par courrier en date du 04 janvier 2018, Slowly Sideways France informe la commune que le 3<sup>ème</sup> Vosges Rallye Festival est reporté à 2019.

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 180 habitants, source INSEE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des taux de subvention du Conseil Départemental pour 2018 : projets non prioritaires taux minimum : 11 %, dossiers déposés au titre de l'environnement : 21 %, dossiers déposés au titre de la voirie : 13 % et projets prioritaires : + 10 %.

Pour information, la taxe d'habitation a rapporté 32 044 € à la commune en 2018.

Madame le Maire fait part des demandes d'urbanisme survenues depuis le dernier Conseil :

- 11 janvier 2018 : demande de permis de construire de M. Jean-Marie DEMANGE pour la construction d'un appenti de 36 m2 sur la parcelle A 47 au 26, route de Laveline du Houx » : accordé le 13 février 2018.
- 15 janvier 2018 : demande de permis de construire de M. Sylvain ARD pour la création d'une terrasse bois au 14, route de Jussarupt : accordé le 24 janvier 2018.
- 25 janvier 2018 : déclaration préalable de M. Maxime CUNIN pour un ravalement de façades au 20, route de Laveline du Houx : pas d'opposition le 06 février 2018.
- 29 janvier 2018 : demande de permis de construire de M. Dominique LIMAUX pour l'aménagement/extension d'une habitation au 2, route du Plateau : en cours d'instruction.
- 05 février 2018 : demande de permis de construire de M. Patrick CONTE pour une reconstruction après sinistre : en cours d'instruction.

Madame le Maire fait part d'un courrier récemment reçu en Mairie par AXA FRANCE concernant une proposition d'offre promotionnelle « santé communale ».

Suite à une demande d'une conseillère, Madame le Maire confirme qu'en aucun cas la Communauté de Communes des Hautes Vosges n'a arrêté la première tranche de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif à dix-huit dossiers pour CHAMPDRAY. Toutes les personnes prioritaires ont été contactées et celles ayant donné suite aux rencontres et documents transmis par la C.C.H.V. ont toutes vu leur dossier pris en compte.

COMMUNE DE CHAMPDRAY  
SEANCE DU 16 FEVRIER 2018

Les personnes qui n'ont pas souhaité bénéficier du portage de leur dossier par la C.C.H.V. et qui ont réalisé des travaux à titre individuel, n'ont bien sûr pas pu bénéficier des subventions attribuées dans le cadre d'un portage C.C.H.V.

Le choix étant laissé à chacun d'engager ou non les travaux à travers un marché groupé.

Le prochain Bulletin Municipal est en phase de finalisation et sera distribué au cours des prochaines vacances.

Le Maire,